

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION
06 février 2024

DATE D’AFFICHAGE
14 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

Délibération N°02

BUDGET PRIMITIF 2024

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, lors de la séance du 16 décembre dernier a acté les orientations budgétaires de l'exercice 2024. C'est sur ces bases que le projet de Budget Primitif soumis au Conseil Municipal a été construit.

Ce budget est établi autour de 10 axes, **10 piliers, autour desquels est conduite l'action municipale :**

- Mobiliser les crédits nécessaires (6,8 millions d'euros projetés en 2022) à la réalisation d'un PNRU 2 d'un montant total de 136 003 853 HT € dont 60% consacrés à l'habitat et 40 % aux équipements publics ;
- Investir dans la protection de l'environnement et la transition énergétique ;
- Maintenir la politique ambitieuse de construction de nouveaux logements ;
- Ne pas augmenter les impôts pour la 23^{ème} année consécutive ni les tarifs publics ;

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20240212-D-24-02-02-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception en préfecture : 13/02/2024

- Maîtriser la dette et la réduire en dehors de l'effort à consentir la réalisation du PNRU2 ;
- Poursuivre la politique agressive de recherche de subventions et de partenariats pour accompagner les projets municipaux ;
- Donner la priorité à l'éducation et à l'école, développer l'accès au sport et la culture pour tous ;
- Moderniser la Commune, son administration et l'inscrire dans la transition numérique ;
- Entretien et maintenir le patrimoine urbain ;
- Développer une politique de solidarité forte à destination des rolivalois.

Il a été élaboré conformément au règlement budgétaire et financier adopté, dans le respect **des principes de sincérité et de prudence** suivis par la majorité municipale en matière budgétaire et financière.

Le Budget Primitif 2024 proposé au vote s'élève **56 704 406 €** (mouvements d'ordre inclus).

I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement évoluent de 3% par rapport au réalisé 2023.

Cette évolution provient principalement de l'augmentation de la masse salariale et ainsi que celle des subventions versées aux associations ou organismes publics (A).

Les projections de recette n'intègrent que celles parfaitement sûres pour permettre le dégagement d'une marge de manœuvre si d'autres recettes visées, mais demeurant incertaines, se concrétisaient dans le courant de l'année (B).

Il convient de noter que ce budget primitif ne tient pas compte des résultats et reports de l'exercice précédent dans l'attente de l'arrêt du compte de gestion et du vote du Compte Administratif. Ces inscriptions complémentaires seront intégrées à l'occasion du vote d'un budget supplémentaire qui interviendra dans les prochaines semaines.

A. Des dépenses fonctionnement toujours marquées par le contexte inflationniste

Les charges à caractère général (011) :

Ce chapitre est prévu à hauteur de **10,9 M€**, en évolution de 1.82 % par rapport au budget 2023 (10,8 M€). Ainsi, si un travail d'optimisation des dépenses a été réalisé par les services, celui-ci ne permet d'atténuer complètement l'impact de l'inflation sur les divers contrats de prestations et les fluides.

Les charges de personnel (012) :

Les dépenses de personnel inscrite à ce chapitre s'élèvent à **15,9 M€**. Ces inscriptions évoluent de 3 % par rapport au réalisé de l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique par 3 phénomènes :

- **Le GVT réglementaire** (glissement, technicité et vieillissement) qui tient compte de l'évolution des carrières des agents (avancements d'échelon ou de grade, promotions internes) ;
- L'augmentation du SMIC,
- Une régularisation de mutations d'agents entre le CCAS et la ville.

Les autres charges de gestion courantes (65) :

L'ensemble de ces dépenses sont estimées à **4,3 M€** avec une évolution de +7 % par rapport au réalisé 2023.

Cette évolution significative s'explique par l'augmentation des subventions et participations énumérées ci-dessous :

- La subvention de 1 791 307. € prévue pour le fonctionnement des actions financées par le CCAS ;
- La contribution de 515 000 € versée au Conservatoire Intercommunal de Musique pour d'un montant ;
- La contribution obligatoire de 496 300€ au profit du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) de l'Eure ;
- Les subventions aux associations pour 1 174 071 €.

Les frais financiers (66) :

Ces frais sont en évolution de 1.2 % cela est dû au taux de la ligne de trésorerie et aux nouveaux emprunts de 2023.

Les charges spécifiques (67) :

Prévues pour un montant de 20 k€, elles permettent d'enregistrer l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Libellé chapitres	BUDGET 2023	CA 2023 prévisionnel	Proposition BP 2024	Evolution BP	Evolution BP/CA
Charges à caractère général	10 799 529	10 794 757	10 996 570	1,82%	1,87%
Charges de personnel et frais assimilés	14 769 905	14 744 471	15 194 033	2,87%	3,05%
Autres charges de gestion courante	4 101 824	4 041 641	4 327 745	5,51%	7,08%
Charges financières	1 037 369	1 037 346	1 051 322	1,35%	1,35%
Charges spécifiques	50 600	31 560	20 000	-60,47%	-36,63%
Dotations aux provisions	58 726				
Dépenses imprévues	59				
Total dépenses réelles de fonctionnement	30 818 012	30 649 775	31 589 670	2,50%	3,07%
Virement à la section d'investissement	4 736 963	0	2 770 583	-41,51%	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	964 950	1 495 112	819 681	-15,05%	-45,18%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 701 913	1 495 112	3 590 264	-37,03%	140,13%
Total dépenses de fonctionnement	36 519 925	32 144 887	35 179 934	-3,67%	9,44%

B) Des hypothèses de recettes de fonctionnement volontairement prudentes

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au B.P. 2024 baissent de 4 % par rapport au réalisé 2023. Cette diminution s'explique par la non reconduction en 2024 d'opérations au caractère exceptionnelle, à savoir :

- La vente de terrains en 2023 qui constitue par nature un produit exceptionnel non reconductible ;
- La reprise de provision sur les fonciers du secteur dit de la Lisière ;
- La régularisation de subventions de la CAF.

Libellé chapitres	BUDGET 2023	CA 2023 prévisionnel	Proposition BP 2024	Evolution BP	Evolution BP/CA
	966 872				
Atténuations de charges	180 000	241 648	180 000	0,00%	-25,51%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	901 173	899 240	925 785	2,73%	2,95%
Impôts et taxes	7 775 621	7 757 392	7 703 917	-0,92%	-0,69%
Fiscalité locale	11 014 368	11 253 260	11 373 695	3,26%	
Dotations et participations	15 199 776	15 665 439	14 845 530	-2,33%	-5,23%
Autres produits de gestion courante	107 100	125 320	94 565	-11,70%	-24,54%
Produits financiers	52 620	52 619	52 620	0,00%	0,00%
Produits spécifiques	12 568	549 346		-100,00%	-100,00%
Reprise sur provision	306 000	306 000		-100,00%	-100,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	36 516 098	36 850 263	35 176 112	-3,67%	-4,54%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 827	3 822	3 822	-0,13%	0,00%
Total recettes d'ordre de fonctionnement	3 827	3 822	3 822		
Total recettes de fonctionnement	36 519 925	36 854 085	35 179 934	-3,67%	-4,54%

En 2024, le virement à la section d'investissement s'élèvera à 2,7 M€.

II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement projetées en 2024 s'élèvent à 21.5 M€ dont 44 % consacrées aux travaux et aux équipements de la Ville.

Libellé chapitres	BUDGET 2023	CA 2023 prévisionnel	Proposition BP 2024
Report d'investissement	7 921 977,23	0,00	
Dépenses imprévues	12 832,00	0,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 827,00	3 822,00	
Opérations patrimoniales	10 000 944,00	10 000 763,56	7 734 805
Emprunts et dettes assimilées	4 093 044,00	4 025 355,42	4 267 326
Immobilisations incorporelles	263 317,76	57 620,54	158 744
Subventions d'équipement	0,00	28 970,47	
Immobilisations corporelles	1 799 546,73	777 604,38	1 219 614
Immobilisations en cours	15 468 099,11	13 482 003,84	8 143 983
Dépôts et cautions	2 200,00	1 962,85	
	39 565 788	28 378 103	21 524 472

A) Les dépenses d'investissement : le PNRU, une priorité pour la ville

Les opérations prévues pour 2024 s'élèvent à 9,5 M€ dont près de 6M€ pour des travaux liés au PNRU 2.

Les projets d'investissement projetés en 2024 peuvent être regroupés de manière synthétique de la manière suivante :

	Réalisations antérieures	Proposition BP 2024	Total
PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE	0	20 000	20 000
PNRU2 - CERFS VOLANTS (ECOLE VICTOR HUGO)	12 770 261	3 329 779	16 100 040
PNRU2 - LEO LAGRANGE	10 737 838	90 000	10 827 838
PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS	3 200 055	710 198	3 910 253
PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS	4 208 151	612 258	4 820 409
VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)	349 012	1 209 071	1 558 083
ANRU+	23 696	20 000	43 696
TOTAL PNRU	31 289 013	5 991 306	37 280 319
PPP ECLAIRAGE VIDEOCOMMUNICATION	10 232 790	830 000	11 062 790
PROJETS ET EQUIP CULTURELS	1 340 372	50 000	1 390 372
TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	1 953	301 000	302 953
TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	311 595	145 971	457 566
AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES	332 672	295 030	627 702
ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	263 602	610 060	873 662
AMELIORATION DU CADRE DE VIE	2 164 243	750 556	2 914 799
EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	1 209 446	451 812	1 661 258
EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 052 633	96 606	1 149 239
TOTAL AUTRES EQUIPEMENTS	16 909 306	3 531 035	20 440 341
TOTAL OPERATIONS	48 198 318	9 522 341	57 720 659

Dans le détail, en 2024, sont projetés :

➤ S'agissant du PNRU 2 :

- La fin du chantier de la **nouvelle école Victor Hugo et du centre de loisirs des Cerfs-Volants** ;
- La fin des chantiers d'amélioration des rues du **lierre, Traversière, Payse, Bonvoisin, Pierre Première** et du **parvis du conservatoire** ;
- Les travaux de voiries structurantes avec la reprise en 2024 de la chaussée de Léry dans sa partie nord, entre la voie Dagobert et la route des lacs ;

➤ **Dans le même temps :**

- **L'amélioration du cadre de vie pour 750 K€** sera consacrée notamment à des travaux de voirie pour accompagner la réfection de la chaussée de Léry (rue des thuillières, voie Verte) et l'acquisition du foncier dit de « la Lisière » ;
- Dans le cadre de l'accompagnement à la transition énergétique, des travaux de réfection et de végétalisation du square de la Commune, de la place des chalands dans sa partie basse afin d'accompagner la mise en place de « Témoin des forces », l'œuvre de l'artiste roivalois Romain REVEILHAC ou encore la poursuite du plan vélo;
- La transformation de la Rotonde pour y accueillir dès la rentrée de septembre la Cyberbase.

B) Des recettes d'investissement exceptionnelles grâce à l'ANRU :

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 21.5 M€ dont **10.2M€** de recettes réelles.

Le financement de l'investissement provient principalement des subventions obtenues dans le cadre du NPNRU. Elles représentent ainsi 37 % des recettes réelles d'investissement.

Le recours à l'emprunt est prévu pour 4 M€. Il s'agit d'un montant de principe qui sera révisé en fonction des reports au budget supplémentaire.

Libellé chapitres	BUDGET 2023	CA 2023 prévisionnel	Proposition BP 2024
Produits des cessions	450 000	0	
Dotations, fonds divers et réserves	8 166 483	8 220 736	2 415 484
Subventions	11 141 897	4 848 948	3 787 741
Emprunts	4 017 200	4 017 200	4 000 000
Immobilisations en cours	87 351	5 195	
Total recettes recttes réelles d'investissement	23 862 931	17 092 078	10 203 225
Virement de la section de fonctionnement	4 736 963	0	2 770 583
Opérations d'ordre de transfert entre sections	964 950	1 495 112	819 681
Opérations patrimoniales	10 000 944	10 000 764	7 730 983
Total recettes d'ordre d'investissement	15 702 857	11 495 876	11 321 247
total recettes d'investissement	39 565 788	28 587 953	21 524 472

Ce budget est présenté de manière détaillée dans le document joint au présent rapport, il est conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57. **Il est équilibré à la somme de 56 704 406 € dont 21 524 472 € en section d'investissement et 35 179 934 € en section de fonctionnement.**

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

- **ADOpte** le budget primitif 2024, équilibré avec les écritures d'ordre à la somme de **56 704 406 €**

- **ADOPTE** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.
- **AUTORISE** le Maire à procéder, au titre de l'année 2024, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

